

(Dossier de presse co-réalisé par
Ouvèze Payre Energies & Aurance Energies - Décembre 2025)

Contexte : le grand basculement de l'autoconsommation

« Produire pour revendre » ne rapporte plus en 2026 !

Il y a dix ans, un particulier ardéchois pouvait financer ses panneaux solaires grâce au tarif d'achat attractif de l'électricité photovoltaïque injectée sur le réseau. Ce temps est révolu. Depuis mars 2025, non seulement le tarif d'achat pour les petites installations (moins de 9kWc) n'existe plus, mais **le kWh solaire en surplus est acheté 4 centimes seulement**, contre 12 centimes en 2024. En parallèle, le prix du kWh sur le réseau classique avoisine 20 centimes. Un kilowattheure solaire non autoconsommé et vendu au réseau ne rapporte qu'une aumône, alors que le racheter plus tard coûtera presque cinq fois plus cher. Pour rentabiliser une installation photovoltaïque chez soi en 2026, il devient donc impératif de **maximiser l'autoconsommation** de sa production.

Explosion des installations solaires et de l'autoconsommation

Les particuliers français ont bien compris l'intérêt de garder leur électricité : les installations photovoltaïques individuelles connaissent une croissance fulgurante. En France, on comptait 556 000 foyers équipés de panneaux solaires mi-2024. Le nombre d'autoconsommateurs individuels a triplé en deux ans (2022-2024). L'Ardèche n'est pas en reste : ce territoire rural et ensoleillé offre un terreau favorable. Le département a bénéficié d'environ 2 080 heures de soleil en 2024 (contre 1 752 h en moyenne nationale), et compte désormais près de 3 800 installations photovoltaïques raccordées, totalisant environ 62 MW de puissance. Autrement dit, des milliers de foyers ardéchois ont déjà sauté le pas. La progression est comparable à la tendance nationale, avec une augmentation annuelle estimée à +75 % d'installations solaires résidentielles sur un an (2022-2023) dans notre région (donnée Observatoire Enedis).

Motivations : économiser avant tout. Contrairement à une idée reçue, ce boom du solaire résidentiel est d'abord motivé par l'économie plus que par l'écologie. Selon une enquête réalisée en 2024 (Ifop pour Effy), 80% des ménages ayant installé des panneaux l'ont fait pour réduire leur facture d'électricité. La volonté de gagner en autonomie énergétique arrive en second (54%), et le souci environnemental en troisième (40%). Or, le solaire tient ses promesses : parmi les familles ayant mesuré leurs économies, **65% jugeaient leur investissement rentable** (et près de 70% chez celles équipées depuis plus de 2 ans). Un engouement tel que 4 foyers sur 10 envisageaient même d'augmenter leur installation (rajouter des panneaux) dans les deux ans, un taux grimpant à 69% chez ceux dotés d'une batterie de stockage. En résumé, le solaire individuel est aujourd'hui perçu comme un rempart durable contre les factures en hausse.

Mais, depuis mars 2025, vendre son surplus d'électricité ne rapporte plus... Le tarif d'achat du surplus des petites installations par EDF OA s'est effondré à 4 c€/kWh en 2025 (divisé par 3). En conséquence, le segment résidentiel marque un ralentissement brutal : on observe **une baisse de 42% du nombre d'installations solaires chez les particuliers** au 3^{ème} trimestre 2025, par rapport au 4^{ème} trimestre 2024.

Baisse du tarif d'achat : l'autoconsommation plus que jamais essentielle

En quelques années, le contexte du solaire photovoltaïque résidentiel a rapidement évolué. Produire son électricité solaire revient autour de 10 cts€ par kWh en Ardèche pour une installation de 6 kWc. De l'autre, chaque kWh facturé par un fournisseur avoisine 20 cts€ (tarif réglementé août 2025). Le différentiel entre le coût du solaire autoproduit et le prix du réseau reste important. La rentabilité du photovoltaïque pour les particuliers repose donc, de plus en plus, sur l'autoconsommation maximale. Injecter son surplus sur le réseau, rémunéré seulement 4 cts€ par kWh, n'est plus attractif. En Ardèche,

où l'ensoleillement est favorable, produire son électricité solaire reste intéressant. Il est aujourd'hui bien plus avantageux de la consommer directement que de la vendre.

En outre, les épisodes de tension sur le réseau électrique et les hausses de tarifs incitent les foyers à rechercher plus d'autonomie. L'autoconsommation s'inscrit dans **cette quête d'indépendance et de sécurité énergétique**. Rester raccordé au réseau public reste nécessaire, mais l'autoproducteur réduit d'autant sa dépendance au fournisseur et s'isole en partie des fluctuations de prix.

Des solutions en Ardèche pour autoconsommer plus !

Comment faire en sorte que mon électricité solaire reste à la maison ?

C'est la question pratique qui se pose une fois les panneaux installés. En effet, un foyer typique produit surtout autour de midi (quand le soleil est au zénith) mais consomme surtout le matin et le soir (appareils ménagers, chauffage, etc.). Résultat, sans équipement complémentaire, au moins 50 % de l'énergie solaire d'un particulier part sur le réseau, faute d'usage immédiat.

Pour améliorer ce taux d'autoconsommation, plusieurs équipements simples existent. Nous présenterons 4 options phares lors des Apéros solaires :

- **Le routeur photovoltaïque** : ce petit boîtier intelligent (quelques centaines d'euros) se branche sur le circuit électrique de la maison. Son rôle : détecter le surplus d'électricité solaire qui n'est pas utilisé en temps réel dans la maison, et le **rediriger automatiquement vers le ballon d'eau chaude** (ou un autre appareil tampon comme un radiateur, un plancher chauffant, etc.). Ainsi, plutôt que d'injecter ces kWh excédentaires sur le réseau pour 4 ct, on les convertit en eau chaude sanitaire utilisable plus tard. **Idéal pour les petites installations** solaires, le routeur est une solution peu coûteuse et rapidement rentable (quelques mois à 2 ans d'économies d'électricité peuvent compenser son prix). Techniquement, il agit comme une vanne électronique qui module l'alimentation du chauffe-eau en continu. Voir schéma sur flatb.fr. À noter : ce dispositif n'affecte pas le confort (l'eau chaude est fournie normalement) et n'a pas besoin de batteries. C'est souvent le premier investissement malin conseillé en autoconsommation résidentielle.
- **La batterie domestique** : c'est le même principe qu'une batterie de téléphone... en 1000 fois plus gros ! Installée au garage ou au cellier, une batterie lithium-ion dédiée permet de stocker l'électricité photovoltaïque excédentaire de la journée, pour la réutiliser le soir ou la nuit. Avec les progrès techniques, ces batteries résidentielles offrent aujourd'hui des capacités de 5 à 15 kWh et une durée de vie de 10 à 15 ans en moyenne. Leur coût reste significatif (de 5000 à 10 000 € pour équiper un pavillon). Elles retardent la rentabilité du projet solaire, mais augmentent significativement **l'autonomie énergétique du foyer : jusqu'à 80%**. De plus, elles **sécurisent l'alimentation** en cas de coupure réseau (fonction "back-up" sur certains modèles). En Ardèche, où de nombreux foyers sont en secteur isolé, ce critère n'est pas négligeable. Lors des apéros solaires, nous expliquons comment choisir sa batterie (chiffres de cycles, garantie), les précautions de sécurité (normes d'installation, ventilation) et l'évolution des prix. Bon à savoir : les batteries bénéficient d'une TVA réduite à 5,5 % depuis 2023 lorsqu'elles sont installées en même temps que les panneaux (dans le cadre d'une rénovation énergétique).
- **Le stockage virtuel (à distance)** : si investir dans une batterie physique vous rebute, il existe depuis peu des offres de batterie virtuelle proposées par des fournisseurs d'énergie. Le concept : votre surplus solaire est injecté sur le réseau, mais crédité sur un compte énergie au lieu d'être payé à 4 ct/kWh. Vous pouvez ensuite reprendre ces kWh plus tard (le soir, l'hiver...) pour alimenter votre maison, comme si vous les aviez stockés. En pratique, il s'agit d'un **accompagnement contractuel** : le prestataire s'occupe de valoriser votre surplus (sur le marché ou via d'autres clients) et vous le restitue sous forme d'avoir sur vos factures. L'avantage : aucun achat de matériel, pas d'entretien. Beaucoup d'offres incluent un forfait mensuel ou une commission. Ce stockage à distance peut convenir en complément d'une petite installation, ou en attendant que les coûts des batteries baissent. Limite : cela ne couvre pas une coupure locale (puisque pas de batterie chez vous). De plus, l'engagement est souvent de longue durée (contrat de plusieurs années). Il importe de bien appréhender les offres existantes et leurs conditions tarifaires
- **Le véhicule électrique en batterie** : de plus en plus d'Ardéchois roulent en voiture électrique - et ces voitures contiennent une grosse batterie qui dort au garage la nuit. **Pourquoi ne pas s'en servir pour la maison ?** C'est l'idée du V2H (Vehicle-to-Home) : lorsqu'elle est immobile, la voiture peut réinjecter de l'électricité dans le logement. Par exemple, la journée elle se recharge en partie sur les panneaux solaires, et le soir elle alimente la maison avec l'énergie stockée dans

son pack batteries. En 2025, cette technologie démarre tout juste en France : quelques modèles sont déjà compatibles (Nissan Leaf, la R5 de Renault, etc., mais des chargeurs bidirectionnels spécifiques et parfois un abonnement sont requis. Nos intervenants expliqueront les perspectives du V2H, tout en restant prudents : utiliser une batterie de voiture à double usage peut l'user plus vite, et la réglementation doit évoluer.

Au-delà de la technique, un point commun : toutes ces solutions visent à réduire la dépendance du foyer au réseau public, et à accélérer l'amortissement d'une installation solaire existante. En consommant un maximum de kWh solaires chez soi, on économise davantage sur ses factures. Par exemple, avec un routeur ou une batterie, on peut passer d'environ 50% à 70-80% d'autoconsommation sur une petite installation (selon profil de consommation). Sur la durée du projet (25-30 ans de vie des panneaux), **l'écart de gain se chiffre en milliers d'euros en faveur de l'autoconsommation.**

Les « Apéros solaires » : 3 rendez-vous en janvier pour tout comprendre

Pour diffuser ces informations et accompagner le grand public dans la transition, **Ouvèze Payre Énergies** et **Aurance Énergies** organisent trois Apéros solaires intitulés « *Vos panneaux produisent : Gardez l'énergie, réduisez la facture !* » :

- **Privas** – le 14 janvier à 18h30 (salle le Kern)
au Kern, 10, Place de l'Hôtel de Ville 07000 Privas
<http://www.lekern.fr/>
- **Aubenas** – le 15 janvier à 18h30
à La Ferme, 3B avenue de Bellande 07200 Aubenas
<https://lafermeaubenas.fr/>
- **Saint-Péray** – le 16 janvier à 18h30
à la médiathèque Rhône Crussol, 47, Rue de la République 07130 Saint-Péray, Salle A
<https://mediatheques.rhone-crussol.fr/>

Pourquoi un format Apéro ? Nous croyons à la pédagogie locale et conviviale. Chaque rencontre débutera par une présentation courte (30 min) par un expert de la coopérative Solarcoop avec cas concrets et démonstration de matériel. Ensuite, place aux questions/réponses et retours d'expérience du public (~45 min), puis aux échanges libres autour d'un apéritif offert. Chacun pourra discuter de son projet, obtenir un diagnostic solaire rapide ou des conseils personnalisés auprès de nos bénévoles et partenaires jusqu'à ~20h30.

Nous invitons en priorité les propriétaires voulant s'équiper de panneaux solaires et les installateurs locaux afin qu'ils repartent avec des solutions pratiques et évitent de tomber dans certains pièges commerciaux. **Entrée libre et gratuite** (inscription recommandée, places limitées pour garantir la qualité des échanges).

À propos des organisateurs :

Ouvèze Payre Énergies est une entreprise citoyenne basée à Privas, engagée depuis 2013 dans la promotion des énergies renouvelables en Ardèche. Elle regroupe habitants, élus et acteurs locaux autour de projets concrets pour la transition énergétique du territoire Ouvèze-Payre. <http://ouvezepayre-energies.fr/>

Aurance Énergies est une entreprise citoyenne créée en 2012 visant à développer les énergies renouvelables de manière participative en Ardèche. Elle a porté depuis cette date 35 projets d'installations solaires de 9 à 250 kWc sur des bâtiments publics et privés sur une grande partie du territoire ardéchois. <https://aurance-energies.fr/>

Contacts presse : pour toute question, interview ou demande de visuels (photos d'installations locales, schémas explicatifs...), merci de contacter :

Pour **Ouvèze Payre Énergies** : Éric Monnier, 06 87 72 92 12, monnieric@free.fr

Pour **Aurance Énergies** : Denis Haton, 06 37 01 55 11, denis.haton@gmail.com

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Sources d'information utilisées dans ce dossier de presse

1. Sources réglementaires et économiques officielles

► Gouvernement et administrations

- **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

"Installation de panneaux solaires : vous avez droit à des aides"

→ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/faire-des-economies-denergie/installation-de-panneaux-solaires-vous-avez-droit-des>

(précisions sur la TVA à taux réduit, aides et dispositifs d'autoconsommation — mise à jour 2025)

► Législation récente

- **Décret du 12 mars 2025** relatif à la modification du tarif d'achat du surplus photovoltaïque résidentiel

(source : résumé et analyse publiée sur *constructiondurable.net*, ci-dessous)

- **Journal Officiel de la République Française (JORF)**, rubrique *Transition énergétique et Énergie - Photovoltaïque*

(consultation légale pour contextualisation réglementaire)

2. Sources sectorielles spécialisées (filière solaire et énergies renouvelables)

► Construction Durable

- Article : « *Autoconsommation solaire : comment optimiser sa rentabilité ?* »

→ <https://www.constructiondurable.net/autoconsommation-solaire-optimiser-rentabilite/>

(mise à jour 2025 ; analyse des effets du décret de mars 2025 et baisse du tarif de rachat à ~4 c€/kWh)

► Les Énergies Renouvelables (portail filière France et UE)

- Dossier : « *L'avenir de l'autoconsommation énergétique en France* »

→ <https://www.les-energies-renouvelables.eu/conseils/autoconsommation/avenir-autoconsommation-energetique/>

- Dossier : « *Les chiffres essentiels du photovoltaïque* »

→ <https://www.les-energies-renouvelables.eu/conseils/photovoltaque/les-chiffres-essentiels-du-photovoltaque/>

(données consolidées : raccordements, dynamique du marché résidentiel, tendances 2025)

► Démocratisons le Photovoltaïque

- Article : « *Investir dans le photovoltaïque en 2025 : quelle rentabilité ?* »

→ <https://www.democratisonslephotovoltaque.fr/investir-photovoltaque-2025/>

(analyse des coûts moyens d'installation en 2025, effet de la baisse des prix des panneaux chinois)

► Le Monde (rubrique Argent / Habitat)

- Article : « *Installer des panneaux photovoltaïques est-il encore rentable ?* »

(7 juin 2025)

→ https://www.lemonde.fr/argent/article/2025/06/07/installer-des-panneaux-photovoltaïques-est-il-encore-rentable_6610988_1657007.html

(analyse journalistique indépendante, chiffrage du retour sur investissement 10-12 ans)

► Solaire Simple (cartographie de l'irradiation et du potentiel solaire)

- Fiche régionale : « *Énergie solaire en Auvergne-Rhône-Alpes : données Ardèche* »

→ <https://solairesimple.fr/region/auvergne-rhone-alpes/ardeche>

(irradiation moyenne : ~1 442 kWh/m²/an — base de calcul utilisée dans le dossier)